AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1714
FR0000063752-FS0710

18 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUDIKA GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 novembre 2015, la société anonyme de droit danois William Demant Holding A/S[1] (Kongebakken 9-2765 Smørum, Danemark), a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 novembre 2015, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société AUDIKA GROUPE et détenir 9 015 406 actions AUDIKA GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 95,40% du capital et 95,39% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions AUDIKA GROUPE sur le marché par la société William Demant.

[1] Contrôlée par la Fondation Oticon (*William Demant og Hustru Ida Emilies Fond*).
[2] Sur la base d'un capital composé de 9 450 000 actions représentant 9 451 011 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.